





Les sables bitumineux du Canada : Les obligations du gouvernement fédéral

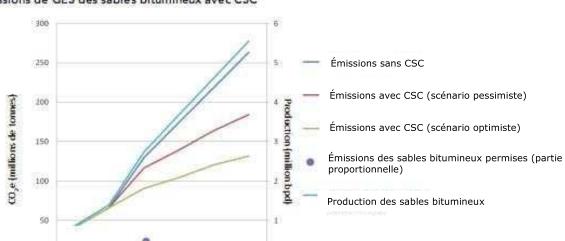
Résumé du rapport

Le gouvernement fédéral a récemment mis sur pied un groupe d'experts chargé d'évaluer la pertinence d'instaurer un système de surveillance pour la rivière Athabasca. À cette occasion, le gouvernement a reconnu qu'il avait la responsabilité de surveiller les impacts environnementaux attribuables à l'industrie des sables bitumineux. Mais les obligations du gouvernement ne se limitent pas aux rives de l'Athabasca.

En vertu des lois actuelles – notamment la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur les espèces en péril* – il est clair que le gouvernement fédéral a la tâche de veiller à ce que le développement industriel respecte les limites de l'environnement, partout au pays. Le rapport *Les sables bitumineux du Canada :*

Les obligations du gouvernement fédéral fait état des lois et des obligations du gouvernement en matière de protection de l'environnement en ce qui concerne les sables bitumineux. Il évalue aussi quelles seront les conséquences si Ottawa continue à négliger ses responsabilités.

Le rapport a notamment permis de découvrir que les calculs relatifs aux émissions de carbone ne fonctionnaient pas. En effet, si l'exploitation des sables bitumineux continue à croître comme prévu, cette industrie va dépasser son quota proportionnel dans le bilan carbone du Canada de façon marquée. Ainsi, par rapport aux cibles actuelles du gouvernement, les émissions de l'industrie seraient alors 3,5 fois plus élevées en 2020, et près de 40 fois plus élevées en 2050, et cela, même en attribuant une place importante à la technologie de captage et stockage du carbone. Il est essentiel que l'industrie des sables bitumineux assume la part qui lui incombe pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre établi par le gouvernement fédéral. Sinon, on devra imposer des réductions supplémentaires à d'autres secteurs de l'économie.



2050

Figure 3. Émissions de GES des sables bitumineux avec CSC

2010

2030

Dans le rapport, nous présentons aussi une série de recommandations précises en ce qui concerne le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion des sables bitumineux. Essentiellement, nous croyons qu'Ottawa doit :

- Ajuster le niveau de développement des sables bitumineux en fonction du bilan carbone du Canada tel qu'établi par les engagements actuels du gouvernement et par des objectifs à fondements scientifiques.
- Reconnaître les aspects économiques négatifs de l'exploitation des sables bitumineux et agir pour en minimiser les conséquences, notamment en ce qui a trait à l'impact d'une « pétrodevise » sur le commerce et sur l'industrie manufacturière du Canada. Il faut aussi réinvestir les revenus des sables bitumineux dans le secteur des énergies vertes, prévoir une diversification économique et adopter des mesures de transition pour les travailleurs et les collectivités qui dépendent actuellement des sables bitumineux.
- Préserver la qualité de l'eau en établissant, et en faisant respecter, des limites environnementales qui permettent de répondre aux exigences de la Loi sur les pêches et aux autres lois fédérales qui touchent l'environnement, ce qui signifie notamment d'éliminer les bassins de résidus d'ici 10 ans.
- Protéger les animaux sauvages en appliquant la Loi sur les espèces en péril et en mettant sur pied, de concert avec l'Alberta et la Saskatchewan, un réseau régional de zones protégées. Il faut, en priorité, identifier les habitats essentiels du caribou des bois dans la forêt boréale, et protéger ces habitats.
- Établir et inscrire dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* des limites contraignantes en matière de **pollution atmosphérique** afin d'éviter l'acidification et de protéger la santé humaine. Il faut aussi mettre sur pied un système de surveillance de la qualité de l'air qui soit indépendant et transparent.
- Respecter les obligations légales et constitutionnelles relatives à la protection des intérêts des peuples autochtones. Cela signifie notamment qu'il faut consulter adéquatement les communautés des Premières Nations avant d'accorder des permis d'exploitation, surveiller les conséquences sur la santé et sur l'environnement et faire appliquer les lois fédérales qui touchent à la protection de l'environnement.

La mise en application de ces recommandations permettrait de réduire radicalement les impacts négatifs associés à l'exploitation des sables bitumineux. À l'opposé, si Ottawa continue à privilégier les relations publiques et à négliger son obligation d'appliquer les lois et règlements en vigueur, le gouvernement fédéral sera constamment exposé à des contestations judiciaires, l'industrie subira des restrictions environnementales plus sévères de la part des marchés internationaux, et le Canada devra faire face aux incertitudes économiques et aux problèmes de compétitivité qui découlent d'un dollar trop intimement lié au prix du pétrole.